

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 220207-05)**

**SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022**

*L'an deux mil vingt deux et le sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

| <b>PRÉSENTS</b>   | <b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT<br/>DONNÉ POUVOIR</b>   | <b>ABSENT</b> | <b>SECRÉTAIRE DE<br/>SÉANCE</b> |
|---|--|---------------|---------------------------------|
| Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFUET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS | Maryse SANPONS ayant donné pouvoir à M. Le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY | Manuel PORTET | M. le Maire                     |

**OBJET :**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « CULTURE, SPORTS, FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission « Culture, Sports, Fêtes et Vie associative ».

L'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que ces commissions sont composées du Maire, Président de droit, et de dix membres élus en son sein.

M. Denis LUTHEREAU, ne pouvant assister aux deux commissions municipales dont il est actuellement membre et qui se tiennent en même temps, a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de la Commission « Culture, Sports, Fêtes et Vie associative ». Mme Isabelle CHARRITTON souhaite faire partie de la dite Commission en lieu et place de M. Denis LUTHEREAU.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir procédé au vote, Madame Isabelle CHARRITTON est élue membre de la commission municipale « Culture, Sports, Fêtes et Vie Associative » à l'unanimité des présents, en lieu et place de Monsieur Denis LUTHEREAU.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

**EMMANUEL ALZURI**

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 10/02/2022  
et publication ou notification du 14/02/2022

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

**EMMANUEL ALZURI**